

Recensement militaire des jeunes

15, mail d'Allagnat De 8 h 15 à 16 h - Permanence jusqu'à 17 h 45 Centre Municipal Allagnat

[Centre Municipal Allagnat](#)

undefined

Actuellement, le service est fermé au public.

Les personnes intéressées peuvent donc faire leur demande de recensement :

-
- en ligne** sur www.service-public.fr/
-
- par courrier**

Qui doit se faire recenser ?

Tout.e jeune âgé.e. de 16 ans accomplis.

Quels sont les documents à apporter ?

- La carte nationale d'identité
- Le livret de famille (obligatoire pour les jeunes nés hors commune) ou à défaut une copie intégrale de l'acte de naissance.

Si vous êtes né.e à l'étranger ou de parents nés à l'étranger, vous devez fournir votre carte nationale d'identité ou le justificatif d'acquisition de la nationalité.

Où se faire recenser ?

Le Bureau des affaires militaires est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h45, sans interruption ([consultez le tableau d'affluence](#)) et sans rendez-vous. Il est situé au Centre municipal d'Allagnat au 15 mail d'Allagnat.

Une attestation de recensement vous sera alors délivrée.

Si vous habitez Clermont-Ferrand, le Bureau des affaires militaires est à votre service pour fournir toutes précisions utiles au 04 73 42 37 91 ou 04 73 42 63 63 poste 6788.

Vous pouvez aussi effectuer cette démarche en ligne [sur Service-Public.fr en créant un compte personnel.](#)

Document joint

20190509_affluence_elections.pdf

PDF | 133.23 Ko